



Ref : CA2020/23

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2020**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 mai 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, et plus particulièrement son article 15,*

*Vu la circulaire de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 27 mars 2020, relative à la mise en œuvre de l'article 15 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment son article 5.2,*

*Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Considérant la candidature de Monsieur Nicolas Champ, enseignant-chercheur, proposée par Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne pour occuper les fonctions de vice-président du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ Entendu l'exposé de Monsieur Nicolas Champ, enseignant-chercheur,

➤ Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin faisant apparaître les résultats suivants :

→ **Résultat du vote:**

<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin (à la majorité absolue des votants)</b>	
Nombre de membres présents	31
Nombre de membres représentés	5
Nombre de votants	36
Nombre d'abstentions	6
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	7
Nombre de suffrages valablement exprimés (24 mi)	29 (24 mi + 5 vn)
Nombre de suffrages obtenus pour CHAMP Nicolas	24

(ou si l'élection n'est pas acquise au 1<sup>er</sup> tour de scrutin)

<b>2<sup>ème</sup> tour de scrutin (à la majorité relative des suffrages exprimés)</b>	
Nombre de membres présents	
Nombre de membres représentés	
Nombre de votants	
Nombre d'abstentions	
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	
Nombre de suffrages valablement exprimés	
Nombre de suffrages obtenus pour CHAMP Nicolas	

➔ DÉCIDE:

Monsieur Nicolas Champ est élu vice-président du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne. Son mandat prend fin au plus tard avec celui du président de l'Université Bordeaux Montaigne.

Fait à Pessac, le 20 mai 2020.

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lionel LARRÉ', written over a horizontal line.

Lionel LARRÉ.

Publié le :

20 MAI 2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

20 MAI 2020